

version 1
4 Avril 2013

Règlement

Formation et formation continue des entraîneurs à la FSG



Auteurs:
Rolf Niederhäuser, Chef de formation GAM
Ferenc Donat, Chef de formation GAF
Alessandra Ballaro, Chef de formation GR
Robert Ducroux, Chef de formation TR

Table des matières:

1. INTRODUCTION.....	3
2. DOMAINE D'APPLICATION.....	4
3. STRUCTURE DE FORMATION DES ENTRAÎNEURS J+S ET FSG.....	5
4. MONITEUR 1 FSG.....	6
4.1 CONDITIONS D'ADMISSION.....	6
4.2 OBJECTIFS DE LA FORMATION.....	6
4.3 CHAMPS D'APPLICATION.....	6
4.4 MATIÈRE.....	6
4.5 UNITÉS DE FORMATION.....	6
4.6 DURÉE DE LA FORMATION.....	6
4.7 FIN / DIPLÔME.....	7
4.8 PERFECTIONNEMENT.....	7
4.9 FORMATION CONTINUE.....	7
5. MONITEUR 2 FSG.....	8
5.1 CONDITIONS D'ADMISSION.....	8
5.2 OBJECTIFS DE LA FORMATION.....	8
5.3 CHAMPS D'APPLICATION.....	8
5.4 MATIÈRE.....	8
5.5 UNITÉS DE FORMATION.....	8
5.6 DURÉE DE LA FORMATION.....	9
5.7 FIN / DIPLÔME.....	9
5.8 PERFECTIONNEMENT.....	9
5.9 FORMATION CONTINUE.....	9
6. INSTRUCTEUR FSG.....	10
6.1 CONDITIONS D'ADMISSION.....	10
6.2 OBJECTIFS DE LA FORMATION.....	10
6.3 CHAMPS D'APPLICATION.....	10
6.4 MATIÈRE.....	10
6.5 UNITÉS DE FORMATION.....	10
6.6 DURÉE DE LA FORMATION.....	11
6.7 FIN / DIPLÔME.....	11
6.8 PERFECTIONNEMENT.....	11
6.9 FORMATION CONTINUE.....	11
7. ENTRAÎNEUR 1 FSG.....	12
7.1 CONDITIONS D'ADMISSION.....	12
7.2 OBJECTIFS DE LA FORMATION.....	12
7.3 CHAMPS D'APPLICATION.....	12
7.4 MATIÈRE.....	12
7.5 UNITÉS DE FORMATION.....	12
7.6 DURÉE DE LA FORMATION.....	13
7.7 FIN / DIPLÔME.....	13
7.8 PERFECTIONNEMENT.....	13
7.9 FORMATION CONTINUE.....	13
8. ENTRAÎNEUR 2 FSG.....	14
8.1 CONDITIONS D'ADMISSION.....	14
8.2 OBJECTIFS DE LA FORMATION.....	14
8.3 CHAMPS D'APPLICATION.....	14
8.4 MATIÈRE.....	14
8.5 UNITÉS DE FORMATION.....	14
8.6 DURÉE DE LA FORMATION.....	15
8.7 FIN / DIPLÔME.....	15
8.8 PERFECTIONNEMENT.....	15
8.9 FORMATION CONTINUE.....	15

9. ENTRAÎNEUR 3 FSG	16
9.1 CONDITIONS D'ADMISSION	16
9.2 OBJECTIFS DE LA FORMATION	16
9.3 CHAMPS D'APPLICATION.....	16
9.4 MATIÈRE	16
9.5 UNITÉS DE FORMATION	16
9.6 DURÉE DE LA FORMATION	17
9.7 FIN / DIPLOME	17
9.8 PERFECTIONNEMENT	17
9.9 FORMATION CONTINUE.....	17
10. ENTRÉE EN VIGUEUR	18

1. Introduction

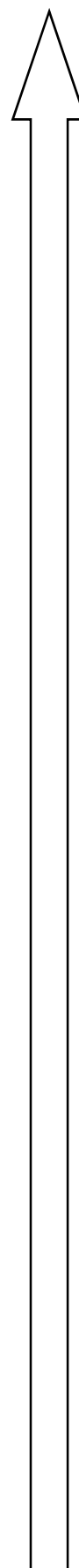
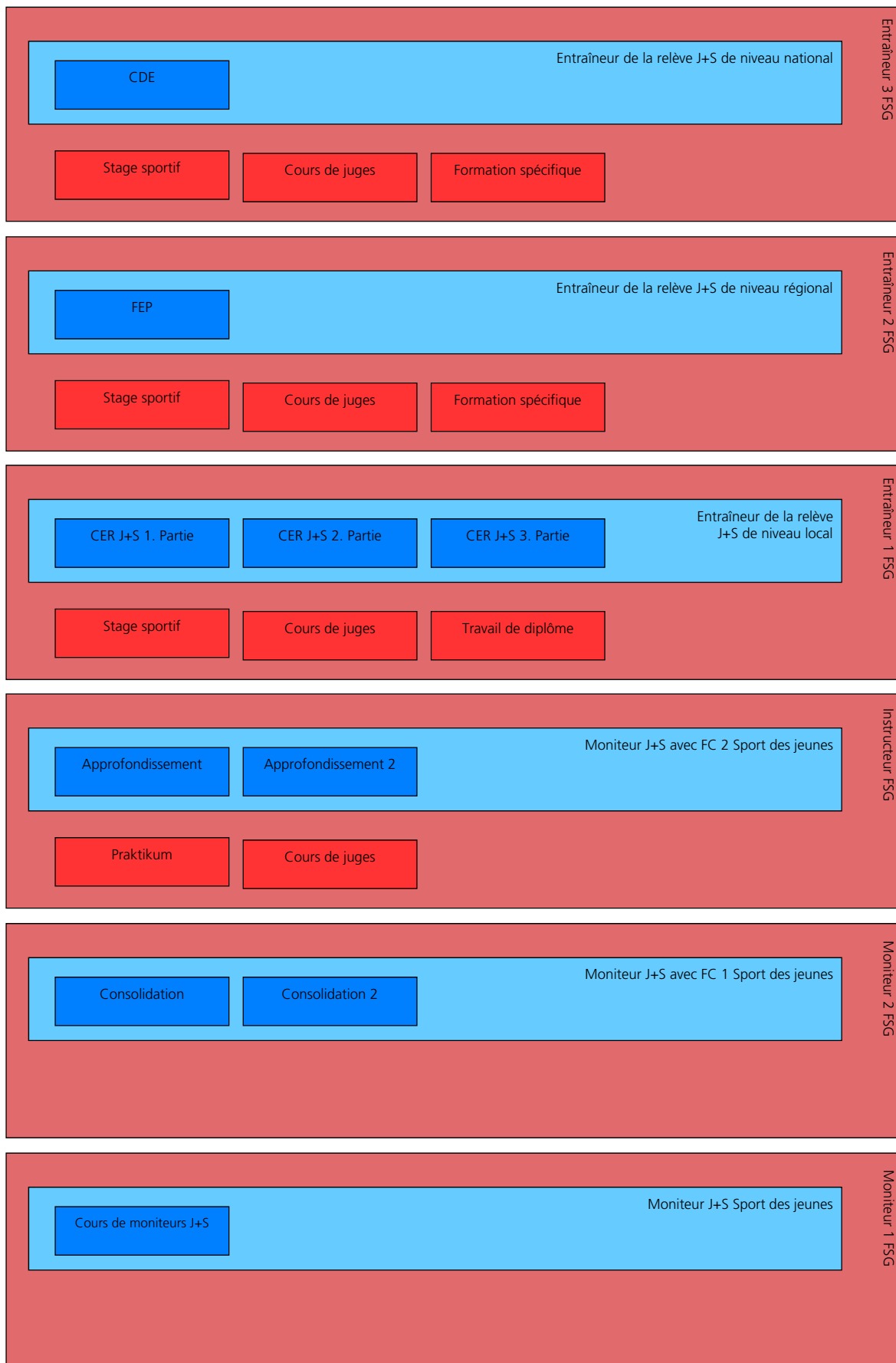
Le présent règlement *Formation et formation continue des entraîneurs à la Fédération suisse de gymnastique* est le résultat de l'introduction de la nouvelle loi sur l'encouragement au sport et des modifications qu'elle entraîne au niveau de la formation des entraîneurs.

Le présent Règlement de la formation est également l'expression de la volonté de compléter la formation de haut niveau des entraîneurs J+S par des offres supplémentaires de la FSG afin de fournir des entraîneurs dont les qualifications permettent de répondre aux exigences sans cesse croissantes des disciplines du sport d'élite à la FSG.

2. Domaine d'application

Le présent Règlement s'applique aux disciplines d'élite de la FSG, soit la gymnastique artistique masculine, la gymnastique artistique féminine, la gymnastique rythmique et le trampoline.

3. Structure de formation des entraîneurs J+S et FSG



4. Moniteur 1 FSG

4.1 Conditions d'admission

En règle générale, les règles d'admission sont les suivantes :

- Volonté de travailler régulièrement comme moniteur J+S au niveau de la matière enseignée durant la formation J+S
- Gymnastique rythmique: test d'admission réussi.

4.2 Objectifs de la formation

La formation de moniteurs 1 FSG a pour objectif d'enseigner aux entraîneurs les outils techniques, méthodologiques, scientifiques, pédagogiques, organisationnels et administratifs afin de disposer des compétences et des connaissances nécessaires pour pouvoir préparer et diriger les entraînements au niveau de la société. Cela doit se dérouler dans le cadre des bases Jeunesse+Sport et de la Fédération suisse de gymnastique.

En fonction des expériences faites par les participants, la formation vise une qualification spécialisée, sociale, méthodologique, voire une auto-qualification.

4.3 Champs d'application

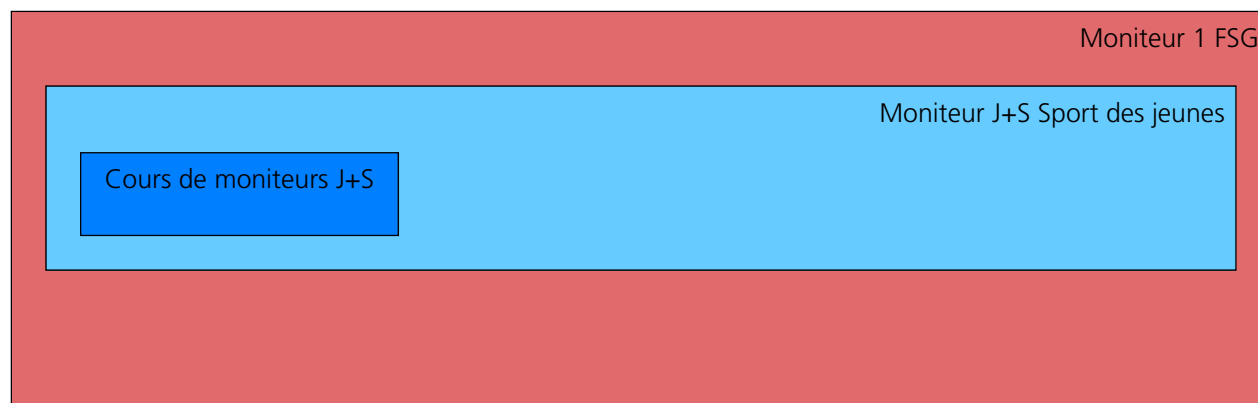
L'activité de moniteur 1 FSG englobe la détection, la promotion et la coordination des talents ainsi que l'introduction à un entraînement centré sur la performance.

L'accent est mis sur la planification, l'organisation, le déroulement et la direction des formations de base générales (FBG) et de l'entraînement de base (EB) dans les différentes disciplines sportives.

4.4 Matière

La matière s'appuie sur les *Plans d'apprentissage cadres* de J+S ainsi que sur les *Plans d'entraînement cadres* de la FSG. L'introduction dans les structures de base techniques des différentes disciplines ainsi que la promotion de la matière contenue dans les *Programmes de tests et de compétition* figurent au premier plan de la formation.

4.5 Unités de formation



• Cours de moniteur J+S

Durée: 6 jours

Règlements: Informations détaillées sur le cours dans les *Directives des cours de moniteurs J+S de gymnastique*, le *Plan cadre des cours de moniteurs J+S* par discipline et le *Règlement des examens de la formation de base* par discipline.

4.6 Durée de la formation

La formation nécessaire pour acquérir la reconnaissance FSG se termine avec la fin du cours de moniteurs J+S.

4.7 Fin / Diplôme

La formation se conclut avec la reconnaissance de moniteur 1 FSG accordée lorsque:

- tous les examens du cours J+S ont été passés avec succès.

4.8 Perfectionnement

La reconnaissance J+S prend effet à la date d'émission et se termine le 31 décembre deux ans plus tard. Durant cette période, la reconnaissance doit être prolongée en suivant soit un module de perfectionnement J+S de moniteur soit le niveau de formation J+S supérieur.

4.9 Formation continue

Possibilités de formation continue :

- Formation continue J+S 1 (moniteur 2 FSG).

5. Moniteur 2 FSG

5.1 Conditions d'admission

En règle générale, les règles d'admission sont les suivantes :

- Etre en possession d'un statut J+S de moniteur 1 FSG en vigueur avec la note de recommandation correspondante.
- Attester d'avoir officié régulièrement comme moniteur J+S pendant au moins une année, si possible avec la matière enseignée lors de la formation.

5.2 Objectifs de la formation

La formation de moniteur 2 FSG a pour objectif d'enseigner aux entraîneurs les outils techniques, méthodologiques, scientifiques, pédagogiques, organisationnels et administratifs afin de disposer des compétences et des connaissances nécessaires pour pouvoir préparer et diriger les entraînements au niveau de la société et des centres cantonaux de formation (CCF). Cela doit se dérouler dans le cadre des bases Jeunesse+Sport et de la Fédération suisse de gymnastique.

En fonction des qualifications des participants et de leurs expériences, la formation vise un perfectionnement spécialisé, social, méthodologique, voire un perfectionnement personnel.

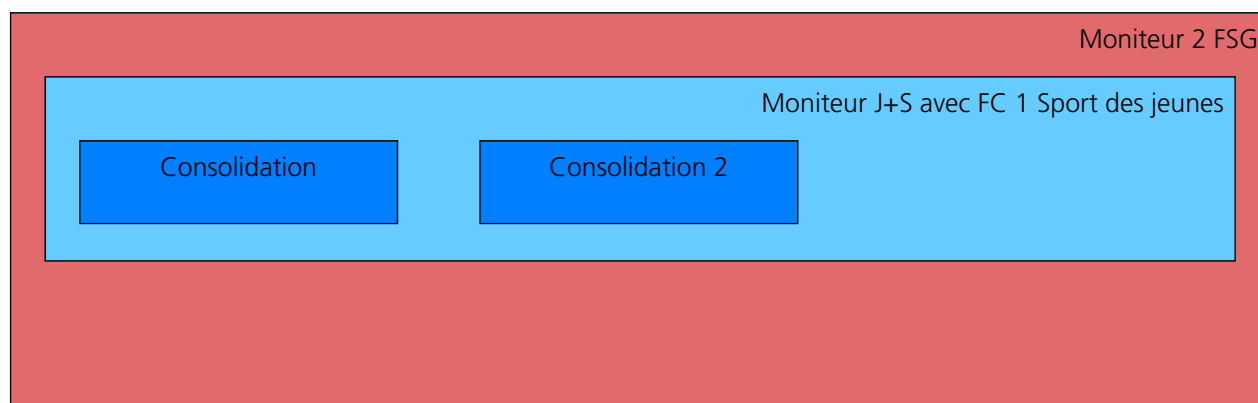
5.3 Champs d'application

L'activité de moniteur 2 FSG englobe la détection, la promotion et la coordination des talents ainsi que l'introduction à un entraînement centré sur les compétitions et sur la performance. L'accent est mis sur la planification, l'organisation, le déroulement et la direction de la première phase de l'entraînement de consolidation (EC) dans les disciplines sportives.

5.4 Matière

La matière s'appuie sur les *Plans d'apprentissage cadres* de J+S ainsi que sur les *Plans d'entraînement cadres* de la FSG. La promotion de la matière contenue dans les *Programmes de tests et de compétition* figure au premier plan de la formation.

5.5 Unités de formation



• Module de consolidation J+S

Durée: 6 jours

Règlements: Informations détaillées sur le module de consolidation dans les *Directives J+S de consolidation en gymnastique* et dans le *Plan cadre J+S de consolidation* des différentes disciplines.

• **Module de consolidation J+S 2**

Durée: 2 jours

Règlements: Informations détaillées sur le module 2 de consolidation dans les *Directives J+S de consolidation en gymnastique*, dans le *Plan cadre J+S de consolidation* 2 des différentes disciplines et dans le *Règlement d'examen de formation continue 1*.

5.6 Durée de la formation

La formation nécessaire pour acquérir la reconnaissance FSG doit être terminée en principe dans un délai de deux ans sous peine de suppression de la reconnaissance de tous les résultats obtenus jusqu'alors.

5.7 Fin / Diplôme

La formation se conclut avec la reconnaissance de moniteur 2 FSG accordée lorsque :

- le module de consolidation J+S a été passé avec succès avec la note recommandée.
- tous les examens du module de consolidation 2 J+S ont été passés avec succès.

5.8 Perfectionnement

La reconnaissance J+S prend effet à la date d'émission et se termine le 31 décembre deux ans plus tard. Durant cette période, la reconnaissance doit être prolongée en suivant soit un module de perfectionnement J+S de moniteur soit le niveau de formation J+S supérieur.

5.9 Formation continue

Possibilités de formation continue :

- Formation continue 2 J+S (instructeur FSG).

6. Instructeur FSG

6.1 Conditions d'admission

En règle générale, les règles d'admission sont les suivantes :

- Etre en possession d'un statut J+S de moniteur 2 FSG en vigueur avec la note de recommandation correspondante.
- Attester d'avoir officié régulièrement comme moniteur J+S pendant au moins une année, si possible avec la matière enseignée lors de la formation.

6.2 Objectifs de la formation

La formation d'instructeur FSG a pour objectif d'enseigner aux entraîneurs les outils techniques, méthodologiques, scientifiques, pédagogiques, organisationnels et administratifs afin de disposer des compétences et des connaissances nécessaires pour pouvoir préparer et diriger les entraînements au niveau des centres cantonaux de formation (CCF). Cela doit se dérouler dans le cadre des bases Jeunesse+Sport et de la Fédération suisse de gymnastique.

En fonction des qualifications des participants, la formation vise un perfectionnement spécialisé, social, méthodologique, voire un perfectionnement personnel.

6.3 Champs d'application

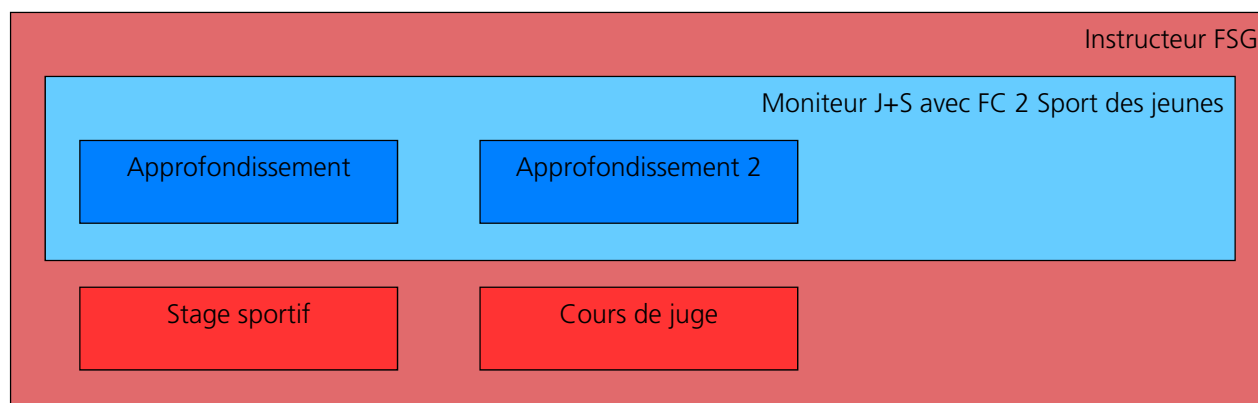
L'activité d'instructeur FSG englobe la promotion et la coordination des talents sur la base de l'offre d'entraînement et de compétition de performance.

L'accent est mis sur la planification, l'organisation, le déroulement et la direction de la deuxième phase de l'entraînement de consolidation (EC) dans les disciplines sportives.

6.4 Matière

La matière s'appuie sur les *Plans d'apprentissage cadres* de J+S ainsi que sur les *Plans d'entraînement cadres* de la FSG. La promotion de la matière contenue dans les *Programmes de tests et de compétition* figure au premier plan de la formation.

6.5 Unités de formation



• Module d'approfondissement J+S

Durée: 6 jours

Règlements: La matière du module d'approfondissement s'appuie sur les *Directives d'approfondissement J+S* ainsi que sur le *Plan d'apprentissage cadre d'approfondissement J+S*.

• Module d'approfondissement 2 J+S

Durée: 2 jours

Règlements: La matière du module d'approfondissement s'appuie sur les *Directives d'approfondissement 2 J+S*, sur le *Plan d'apprentissage cadre d'approfondissement J+S* par discipline et sur le *Règlement d'examen de formation continue 2*.

• Stage

Durée: 6 jours

Règlements: Informations détaillées sur le stage dans le Règlement *Stages d'instructeur FSG*.

• Cours de juges

GAM: Cours national de juges, 1 à 2 jour(s)

GAF: Cours de juges catégorie 2, 1 jour

GR: Cours de juges, 1 jour

TR: Cours de juges, 3 jours

6.6 Durée de la formation

La formation nécessaire pour acquérir la reconnaissance FSG doit être terminée en principe dans un délai de deux ans sous peine de suppression de la reconnaissance de tous les résultats obtenus jusqu'alors.

6.7 Fin / Diplôme

La formation se conclut avec la reconnaissance d'instructeur FSG accordée lorsque:

- le module d'approfondissement J+S a été passé avec succès avec la note recommandée.
- tous les examens du module d'approfondissement 2 J+S ont été passés avec succès.
- le stage a été effectué et le compte rendu a reçu la mention « rempli »
- le cours de juges a été suivi.

6.8 Perfectionnement

La reconnaissance J+S prend effet à la date d'émission et se termine le 31 décembre deux ans plus tard. Durant cette période, la reconnaissance doit être prolongée en suivant soit un module de perfectionnement J+S de moniteur soit le niveau de formation J+S supérieur.

6.9 Formation continue

Possibilités de formation continue :

- Cours d'entraîneur de la relève J+S au niveau local (entraîneur 1 FSG)
- Cours d'expert J+S

7. Entraîneur 1 FSG

7.1 Conditions d'admission

En règle générale, les règles d'admission sont les suivantes :

- Etre en possession d'un statut J+S d'instructeur FSG en vigueur avec la note de recommandation correspondante.
- Attester d'avoir officié régulièrement comme moniteur J+S pendant au moins une année, si possible avec la matière enseignée lors de la formation.

7.2 Objectifs de la formation

La formation d'entraîneur 1 FSG a pour objectif d'enseigner aux entraîneurs les outils techniques, méthodologiques, scientifiques, pédagogiques, organisationnels et administratifs afin de disposer des compétences et des connaissances nécessaires pour pouvoir préparer et diriger les entraînements au niveau des CCF et des CRP. Cela doit se dérouler dans le cadre des bases Jeunesse+Sport, de la promotion de la relève J+S et de la Fédération suisse de gymnastique.

En fonction des qualifications des participants et de leurs expériences, la formation vise un perfectionnement spécialisé, social, méthodologique, voire un perfectionnement personnel.

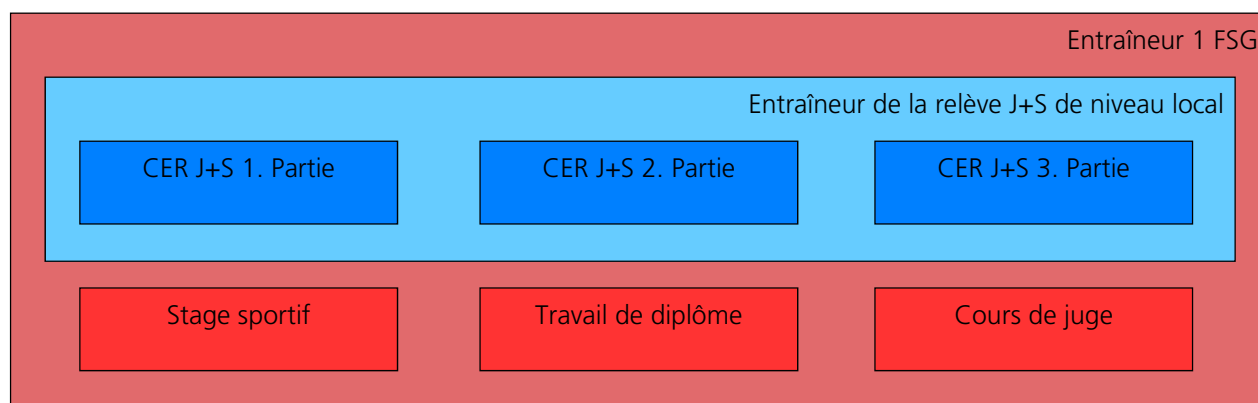
7.3 Champs d'application

L'activité d'entraîneur 1 FSG englobe la détection, la promotion et la coordination des talents ainsi que l'introduction à un entraînement centré sur les compétitions et sur la performance. L'accent est mis sur la planification, l'organisation, le déroulement et la direction de l'entraînement de raccordement (ER) dans les disciplines sportives.

7.4 Matière

La matière s'appuie sur les *Plans d'apprentissage cadres* de J+S, les *Plans d'entraînement cadres* de la FSG et sur les concepts de la formation des entraîneurs Suisse. La promotion de la matière contenue dans les *Programmes de tests et de compétition* ainsi que dans la promotion de la relève figure au premier plan de la formation.

7.5 Unités de formation



• Cours d'entraîneur J+S de la relève, 1ère partie

Durée: 2 jours

Règlements: Informations détaillées sur le cours d'entraîneur de la relève 1^{ère} partie dans le *Plan cadre des cours d'entraîneurs de la relève au niveau local*.

• Cours d'entraîneur J+S de la relève, 2e partie

Durée: 3 jours

Règlements: Informations détaillées sur le cours d'entraîneur de la relève 2^e partie dans le *Plan cadre des cours d'entraîneurs de la relève au niveau local*.

• Cours d'entraîneur J+S de la relève, 3e partie

Durée: 1 jour

Règlements: Informations détaillées sur le cours d'entraîneur de la relève 3^e partie dans le *Plan cadre des cours d'entraîneurs de la relève au niveau local* et dans le *Règlement d'examen du cours d'entraîneur de la relève au niveau local*.

• Stage

Durée: 6 jours

Règlements: Informations détaillées sur le stage dans le règlement *Stages d'entraîneur 1 FSG*.

• Travail de diplôme

Règlements: Informations détaillées sur le travail de diplôme dans le règlement *Travail de diplôme d'entraîneur 1 FSG*.

• Cours de juges

GAM: Cours de juges FIG, 2-3 jours

GAF: Cours de juges catégorie 3, 2 jours

GR: Cours national de juges, 4 x 2 jours

TR: Cours de juges, 3 jours

7.6 Durée de la formation

La formation nécessaire pour acquérir la reconnaissance FSG doit être terminée en principe dans un délai de deux ans sous peine de suppression de la reconnaissance de tous les résultats obtenus jusqu'alors.

7.7 Fin / Diplôme

La formation se conclut avec la reconnaissance d'entraîneur 1 FSG accordée lorsque:

- le cours d'entraîneur de la relève 1^{ère} et 2^e partie a été passé avec succès avec la note recommandée.
- tous les examens du cours d'entraîneur de la relève 3^e partie ont été passés avec succès.
- le stage a été effectué et le compte rendu a reçu la mention « rempli »
- le cours de juges a été suivi. En trampoline, l'examen de juges doit avoir été passé avec succès.

7.8 Perfectionnement

La reconnaissance J+S prend effet à la date d'émission et se termine le 31 décembre deux ans plus tard. Durant cette période, la reconnaissance doit être prolongée en suivant soit un module de perfectionnement J+S d'entraîneur de la relève soit le niveau de formation J+S supérieur.

7.9 Formation continue

Possibilités de formation continue :

- Cours d'entraîneur J+S au niveau régional (entraîneur 2 FSG)
- Cours d'expert J+S

8. Entraîneur 2 FSG

8.1 Conditions d'admission

En règle générale, les règles d'admission sont les suivantes :

- Reconnaissance d'entraîneur J+S de la relève au niveau local et entraîneur 1 FSG
- Recommandation de la FSG pour la formation
- Expérience et activité d'entraîneur de sport de performance d'au moins une année, si possible avec la matière enseignée lors de la formation.

8.2 Objectifs de la formation

La formation d'entraîneur 2 FSG a pour objectif d'enseigner aux entraîneurs les outils techniques, méthodologiques, scientifiques, pédagogiques, organisationnels et administratifs afin de disposer des compétences et des connaissances nécessaires pour pouvoir préparer et diriger les entraînements au niveau des CRP. Cela doit se dérouler dans le cadre des bases Jeunesse+Sport, de la promotion de la relève J+S et de la Fédération suisse de gymnastique. En fonction des qualifications des participants et de leurs expériences, la formation vise un perfectionnement spécialisé, social, méthodologique, voire un perfectionnement personnel.

8.3 Champs d'application

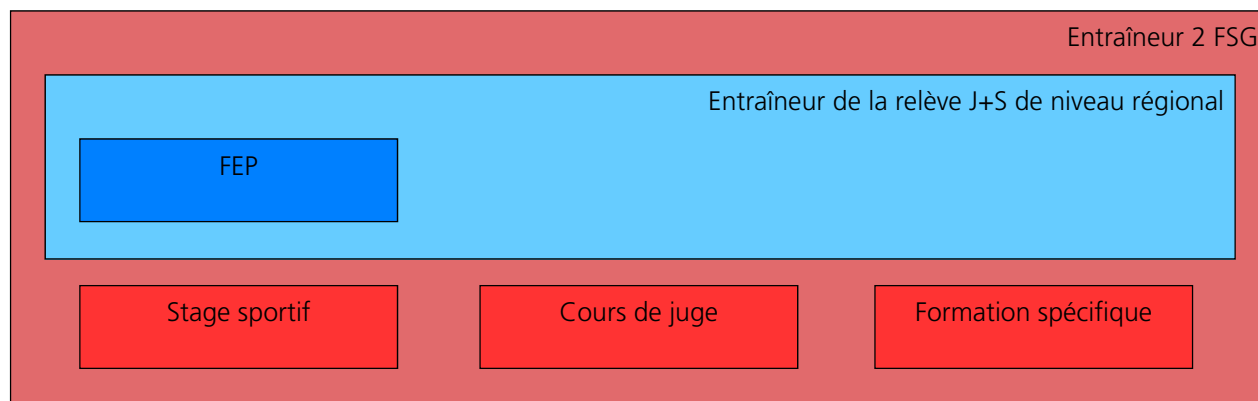
L'activité d'entraîneur 2 FSG englobe la promotion et la coordination des talents sur la base des offres d'entraînement et de compétition de haut niveau.

L'accent est mis sur la planification, l'organisation, le déroulement et la direction de l'entraînement de raccordement et de haut niveau (ER/HN) dans les différentes disciplines sportives.

8.4 Matière

La matière s'appuie sur les concepts de formation des entraîneurs professionnels.

8.5 Unités de formation



• Formation des entraîneurs professionnels (FEP)

Durée: 21 jours de cours

Règlements: Informations détaillées sur la formation dans les règlements de formation des entraîneurs professionnels.

• Stage

Durée: 30 jours

Règlements: Informations détaillées sur le stage dans le règlement *Stages d'entraîneur 2 FSG*.

• Cours de juges

GAM:	Cours de juges FIG, 2-3 jours
GAF:	Cours de juges catégorie 3, 2-3 jours
GR:	Cours national de juges, 4 x 2 jours
TR:	Cours de juges, 3 jours

• Formation spécifique

Durée:	5 jours
Règlements:	Informations détaillées sur la formation spécifique dans le règlement <i>Formation spécifique d'entraîneur 2 FSG</i> des différentes disciplines.

8.6 Durée de la formation

La formation nécessaire pour acquérir la reconnaissance FSG doit être terminée en principe dans un délai de deux ans sous peine de suppression de la reconnaissance de tous les résultats obtenus jusqu'alors.

8.7 Fin / Diplôme

La formation se conclut avec la reconnaissance d'entraîneur 2 FSG accordée lorsque:

- la formation d'entraîneur professionnel (FEP) a été suivie avec succès
- le stage a été effectué et le compte rendu a reçu la mention « rempli »
- le cours de juges a été suivi. En trampoline, l'examen de juges doit avoir été passé avec succès.
- la formation propre à la discipline a été suivie.

8.8 Perfectionnement

La reconnaissance J+S prend effet à la date d'émission et se termine le 31 décembre deux ans plus tard. Durant cette période, la reconnaissance doit être prolongée en suivant soit un module de perfectionnement J+S d'entraîneur de la relève soit le niveau de formation J+S supérieur.

8.9 Formation continue

Possibilités de formation continue :

- cours d'entraîneur J+S de la relève niveau local (entraîneur 3 FSG)
- cours d'expert J+S

9. Entraîneur 3 FSG

9.1 Conditions d'admission

En règle générale, les règles d'admission sont les suivantes :

- Reconnaissance d'entraîneur J+S de la relève au niveau régional et entraîneur 2 FSG
- Recommandation de la FSG pour la formation
- Expérience et activité d'entraîneur de sport de performance d'au moins une année, si possible avec la matière enseignée lors de la formation.

9.2 Objectifs de la formation

La formation d'entraîneur 3 FSG a pour objectif d'enseigner aux entraîneurs les outils techniques, méthodologiques, scientifiques, pédagogiques, organisationnels et administratifs afin de disposer des compétences et des connaissances nécessaires pour pouvoir préparer et diriger les entraînements au niveau des CRP et du CF. Cela doit se dérouler dans le cadre des bases Jeunesse+Sport, de la promotion de la relève J+S et de la Fédération suisse de gymnastique.

En fonction des qualifications des participants et de leurs expériences, la formation vise un perfectionnement spécialisé, social, méthodologique, voire un perfectionnement personnel.

9.3 Champs d'application

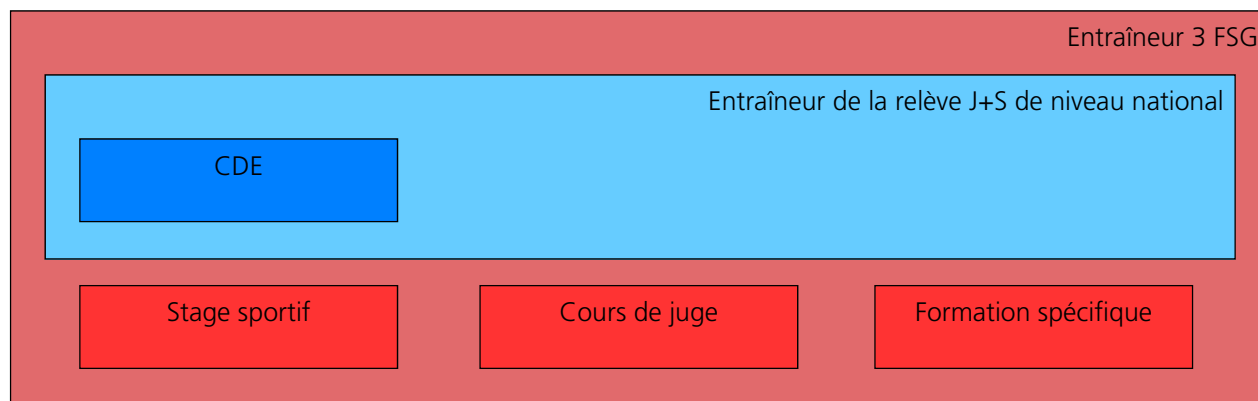
L'activité d'entraîneur 3 FSG englobe la promotion et la coordination des talents sur la base des offres d'entraînement et de compétition de haut niveau.

L'accent est mis sur la planification, l'organisation, le déroulement et la direction de l'entraînement de haut niveau (HN) dans les différentes disciplines sportives.

9.4 Matière

La matière s'appuie sur les concepts de formation des entraîneurs diplômés.

9.5 Unités de formation



• Formation d'entraîneur diplômé

Durée: 36 jours de cours

Règlements: Informations détaillées sur la formation dans les règlements de la formation d'entraîneurs diplômés.

• Stage

Durée: 10 jours

Règlements: Informations détaillées sur le stage dans le règlement *Stage d'entraîneur 3 FSG*.

• Cours de juges

GAM:	Cours de juges FIG, 2-3 jours
GAF:	Cours de juges catégorie 4, 3 jours
GR:	Cours national de juges, 4 x 2 jours
TR:	Cours de juges, 3 jours

• Formation spécifique

Durée:	5 jours
Règlements:	Informations détaillées sur la formation spécifique dans les règlements <i>Formation spécifique d'entraîneur 3 FSG</i> des différentes disciplines.

9.6 Durée de la formation

La formation nécessaire pour acquérir la reconnaissance FSG doit être terminée en principe dans un délai de deux ans sous peine de suppression de la reconnaissance de tous les résultats obtenus jusqu'alors.

9.7 Fin / Diplôme

La formation se conclut avec la reconnaissance d'entraîneur 3 FSG accordée lorsque:

- la formation d'entraîneur diplômé (FED) a été suivie avec succès
- le stage a été effectué et le compte rendu a reçu la mention « rempli »
- le cours de juges a été suivi. En trampoline, l'examen de juges doit avoir été passé avec succès.
- la formation propre à la discipline a été suivie.

9.8 Perfectionnement

La reconnaissance J+S prend effet à la date d'émission et se termine le 31 décembre deux ans plus tard. Durant cette période, la reconnaissance doit être prolongée en suivant soit un module de perfectionnement J+S d'entraîneur de la relève soit le niveau de formation J+S supérieur.

9.9 Formation continue

Possibilités de formation continue :

- Cours d'expert J+S

10. Entrée en vigueur

Le présent Règlement a été approuvé le 4 avril 2013 par la division du sport d'élite de la FSG. Il entre en vigueur le 5 avril 2013 et remplace le Règlement datant du 1^{er} avril 2004.

Fédération Suisse de Gymnastique

Macolin, le 21 mars 2013